

Transcription : Pauline Chambrier

ARCHITECTURA,

ou

Bâtiment, pris de Vitruve et des anciens écrivains,
Traitant sur les cinq ordres des colonnes, dont on peut ordiner et approprier toutes sortes et
pratiques des bâtiments,
profitable pour tous maîtres de fabrique, maîtres maçons, menuisiers, charpentiers, tailleurs
d'images et tous autres amateurs de l'art d'architecture,
avec la déclaration des figures, de nouveau mises en lumière et inventées par Jean Vredeman,
Frison. An°. 1577.

En Anvers, chez Gerard Smits.

Antwerpie.

Apud Gerardus de Jode en platea vulgariter dicta catlyne veste sub signo floreni aurei. 1577.

n. p.

À très savant, sage, prudent et vertueux Seigneur, Denys van der Neesen,
Licencié ès lois et Secrétaire de la bonne et très renommée ville d'Anvers.

Très vertueux et honorable seigneur, mon cousin, combien que ce soit quasi ma seule charge et profession d'instruire les enfants, et plaider comme leur cause, toutefois pour ce que me trouvant aussi, il y a déjà longtemps, à l'exercice de l'imprimerie, ceci m'est venu en main pour être translaté de bas allemand en français. Je n'ai voulu manquer à le vous dédier et consacrer, en tant que je sais que V. S. s'amuse fort aux arts libéraux, et que singulièrement icelle se délecte en l'art d'architecture, hantant et fréquentant les bons esprits et grands zélateurs d'icelle ; dont je conçois cette espérance et assurance qu'accepterez ce mien labeur d'aussi bonne part qu'il vous est présenté, joint qu'icelui me servira de témoignage public de la bonne affection, que je vous porte. Me recommandant au reste à vos bonnes grâces, en priant le souverain vous augmenter les siennes. D'Anvers, 1577. Nov.

Votre bien affectionné cousin, ami et serviteur fidèle,
Theodorus Kemp.

TUSCANA.

*Le premier ordre tuscana, mis en cinq colonnes : traitant ce que d'icelle même procède et peut être bâti.
Sur le 1^{er} feuillet.*

Pour ce que en tous édifices et ouvrages de l'architecture, on ne peut, si comme on ne doit toujours user d'une même forme ou façon des colonnes (soit *tuscana* ou autre) combien qu'il faut que la *tuscana* en sa distance et en son ordre demeure *tuscana* en ses parties, proportions et ornements, pour raison de sa épaisseur rustique préordonnée, force et loy-sage [assemblage], afin de mettre au fond ou ès bas endroits des fabriques, si comme aux fonds des murailles, ou arches d'une voûte, ponts, caves, gouttières, portes, granges, magasins, bastions, boulevards, forteresses, défenses et gabions, etc, et tout ce qu'est massif, robuste et est duisant et nécessaire aux forteresses et défenses. À quoi on peut proportionner *tuscana*, colonnes, piliers, pilastres en leur lien rustique, avec *pedium*, bases, capiteles [chapiteaux], *trabes* et *corniches*, à tels édifices et bâtiments mis, selon la situation de chacun d'iceux ; voire encore plus épaissement et robustement, ainsi qu'on pourra mieux accommoder la chose qu'on trouvera être plus nécessaire, comme vous trouverez en cette figure, en ayant cinq sortes des *corpus* colonnes de l'ordre de *tuscana*, avec ses membres *piédestaux*, bases, colonnes, pilastres, piliers, *architaves*, frises et *corniches*, lors chacune du milieu étant un peu épaisse par devant, et après un peu menues, pour les tailleurs d'images, menuisiers, peintres ou verriers, auxquels la grande épaisseur n'est profitable pour la disaggréation, aussi pour s'en servir, selon qu'il viendrait à point et qu'ils trouveront être nécessaire en leurs ouvrages.

La première colonne ou pilier noté A carré, à savoir épais de la moitié de sa largeur, ou de la tierce part, selon qu'on trouvera nécessaire à son portement et enchargement, à la discrétion de l'architecte, la même six de sa épaisseur haut ou longue, avec bases et capiteles [chapiteaux]. Le lien de la Rustique, et ses espaces, avec l'hauteur des *pedestales* [piédestaux] et *coronamentes* [couronnements], avec ses membres et divisions vous trouverez en la mesure et division ce de premier pilier A. Icelui même divise dessous le base jusques au sommet, est divisé en trente-deux pièces, sont deux espaces et trois jusques à la jointure rustique, en cela retient *chapiteaux*, base chacun trois, et le *piédestal* sur *pedium* de la même mesure $12^{1/2}$. Au *couronnement* trois, et en cette division trouverez

sur tous les autres quatre, et proportionnez en tous selon le bon jugement et la bonne volonté d'un bon ouvrier entendant bien cela. La colonne B est ainsi que le pilier A haut six de leur épaisseur sans la loisange, la douzième partie plus épaisse saillant que le corpus, soit rond ou carré. La division du même lien en trois parties, le lien d'en bas a la troisième part de la colonne B les deux quarts plus larges. *Piédestal, base, chapiteau, architrave, frise* et *corniche* vous montrera la division et mesure sur la première colonne marquée, tenant toujours la forme *tuscana*. La colonne moyenne B de la même proportion, en son corpus sont six de ses épaisseurs en bas long, a la troisième d'en bas le quart de la même mesure, là bas plus épais par la petite croix noté. *Podium, base, chapiteau, architrave, frise* et *corniche*, vous montrera aussi par la division au surplus la proportion et mesure, comme par avant, les membres du même à l'avenant. La colonne D est longue de son épaisseur en bas six et demi. La loisange du même mets-je en tout à la discrétion de ceux qui l'entendent, pour le vouloir user et en donner un bon jugement. Le lien de la même colonne marquée selon le contentement de chacun, suivant toujours la même division prédite et mesure marquée. Dernièrement le pilier E avec son pilastre ou inter-colonne et lien, est aussi de la même épaisseur ; l'hauteur ou longueur comment par avant en la moitié de l'épaisseur de ce pilier, est l'hauteur ou largeur du lien de devant, comme *base* et *chapiteau* seront toujours la prééminence ou le redoublement du lien, dehors le corpus, soit une douzième partie du pilier. L'épaisseur du pilier divisée en trois, une partie soit la largeur ou épaisseur de l'inter-colonne ou pilastres après suivant à l'avenant la même mesure et proportion. À la division sous marquée, vous trouverez aussi la mesure de *piédestal* et *couronnement* en la division prédite. Au surplus ce que le sage *architecte* expert en ceci trouvera servir et expédient à l'ouvrage, quant à la diminution ou augmentation, cela je recommande à sa discrétion et bon jugement d'un chacun.

Pour ce que le projet ou la saillie d'une corniche ne peut avoir sa saillie parfaite, pour se montrer dûment, à cause des petites espaces, ainsi qu'il est marqué aux deux extrêmes piliers, et mis derrière, avec sa ligne, pour montrer le portrait et la saillie de la même corniche ; mais l'intention est toujours que l'extrême coin ou bord de l'*architrave*, basse *fasce*, et la coupure ou marge en la ligne d'en haut toujours seront correspondants et conformes, soit en colonnes rondes ou carrées, ainsi que les notes le montrent par A et C.

La 2^e feuille tuscana, montrant de quelques forteresses, ce qu'on pourra user et inventer de cet ordre.

Ainsi donc que des cinq ordres nul n'est plus convenable que l'ordre *tuscana* pour d'icelui être mis en avant toutes sortes et formes des citadelles, forteresses, bastions, boulevards, tuitions, voire pour bâtir des châteaux, pour leur rustique lourde force, et loisange, dont plusieurs diverses sortes et formes en la fabrique peuvent être inventées ; mais pour ce que de cela est composé un livre à part, de citadelles, boulevards, châteaux, et telles semblables forteresses, fait par M. Jean van Schille ingénieur et géographe du Roi et des États, n'est plus nécessaire d'en écrire. Toutefois pour satisfaire cet ordre *tuscana*, nous mettons ici encore une autre pièce pour la première, jaçoit qu'il serait bien nécessaire de montrer les différents ; néanmoins l'un fort de l'autre, selon que la commodité et nécessité le requiert de s'en servir. Nous avons ici mis un boulevard, ou tuition d'eau, servant à une digue de la mer, ou à une grande rivière, aussi à quelque havre, port, ou basse sèche place, pour garantir telle situation et fortifier tout ce que par l'eau et terre d'une telle impétuosité peut être endommagé et affaibli. La forme et fondation est telle comme vous la voyez ici : la proportion et division est cette-ci. La digue, ou le fossé de quelque hauteur qu'il soit, principalement en mer, sera toujours la lyste moyenne, et le bord rond d'en bas, et comme le bord d'en haut de la digue de semblable hauteur. Et faut que toute la lyste soit haut d'un quart du fond d'en bas, sur lequel fond d'en bas ou espace on fera de coin en coin et au milieu à chacun

une troncque ou caboche avec leurs tuitions closes, au lieu de casemates, bien voûtées et fermées par dedans, ou pour résister à l'artillerie, ou

n. p.

eaux basses. Aussi si on voudrait, on pourrait tenir le bas clos et fermé, afin que l'eau n'entre icelle étant haute, toujours faisant et ayant prêt de canaux et conduits à eau ouverts sur le bas tuyau, pour repousser l'eau. L'estaye [était] par dessus la grande lyste auprès la digue ou fossé n'aura sa plante ou pavement plus haut, que la digue, bien épais de murailles, et tortue, ou voûté, avec arches montants en pointe fermées d'en haut, pour y faire quelques défenses ou chevallos (*sic*), pour tirer au long en mer et empêcher la venue des navires, lesquels voudraient mal faire, ou être ennemis. Ce qu'auprès les ingénieux *architectes*, et maîtres de forteresses en effet, avec tout ce qu'appartient, et est utile et nécessaire d'être fait, sera bien montré ès modèles ou ès patrons faites en leurs fonds et formes, pour accommoder des ponts, degrés et lieux d'artillerie. Je montrerai ici mon simple ordre et remontrance, ainsi que vous la voyez ici avec le petit pied auprès.

Outre ce ai-je mis ici deux sortes de portes de forteresse en loisange rustique et voûtes avec plusieurs arches fermées, pour mettre là dessus quelques gabions et chevallos (*sic*), pour de là faire grand effort, ainsi que par ci devant on avait accoutumé de tirer des hautes tours avec quartiers, ou demi serpentines, doubles fauconneaux ou couleuvrines contre les assauts ou tranchées devant une ville ou château de la part des ennemis. À la seconde porte B ai-je mis deux gabions pour garder la même porte, afin que s'il y eût une porte, laquelle serait située à une ville à laquelle on ne pourrait pas bien aisément avenir pour tirer sur icelle, ou lui donner l'assaut (à cause des eaux ou marécages) fors que seulement à un quartier d'une porte, alors on donne à une telle porte au lieu d'une porte de devant ou guichet ; qu'on a aussi trouvé bon pour la défense d'une telle porte, pour une munition et bastion deux casemates ou remparts, à l'entrée de chacun côté des portes réceptacles en deux rondelles ou boulevards. D'où on s'en servira aussi d'artillerie à tous deux côtés à l'encontre quelque assaut, en bas ès tranchées avec trois bastions, l'hauteur de chacun de cinq pieds à l'équipollent de l'artillerie, et entre les deux réceptacles plus haut d'un pied et demi, le tout haut du fond six pieds et demi. La mesure de pieds de sa grandeur vous trouvez là près marquée, combien que personne n'est tenu à cela, tant pour faire plus grand, plus épais, ou moindre, selon la commodité du lieu. Sur la porte vous avez encore une plate forme, pour vous en servir coup sur coup, tant à côté que sur le devant, pour défendre et avoir franc le passage des portes, selon que la nécessité le pourra requérir. Ce que bien accommoderont au mieux ceux qui en ont reçu certaine expérience, et l'entendent pour l'avoir plusieurs fois pratiqué. Et en nous soumettant cependant à meilleur avis, n'en voulons remontrer plus avant.

La 3^e feuille tuscana, remontrant diverses sortes de ponts de pierre.

Ici vous ai-je mis trois ou quatre formes et sortes, contenant quelques arches ou ponts, fabriqués de pierre en loisange rustique, hors l'ordre *tuscana*, en forme que vous voyez ici noté le suprême et premier A avec sa tranchée, âpre pour dériver la glacée et la force de la marée, aussi avec ses sièges, et au milieu une maisonnette ou petite chapelle sus son projet ou chargure (*sic*), mis sur grands *rustiques*, *modillons* ou *couttorse*. Pour porter la générale mesure, ou petit pied à la hauteur et proportion de l'hauteur, largeur, et épaisseur des têtes ou tranchées, vous trouvez là près marqués, combien que pour les faire plus grands ou petits, on n'est tenu, d'en être sujet. Car chacun *architecte* est libre, de les faire selon son avis, et selon qu'il les trouvera commode au but de son ouvrage.

Les deux basses pièces des ponts, notées par le milieu, l'une avec un siège et la basse point (combien mon intention est de le montrer en forme d'un pont, pour faire quelques ponts) avec forte conjonction, et en l'étendue, laquelle au milieu de sa tortue ou voûte serait ouverte,

pou passer avec le mât d'un navire, sans ravalier ou hausser le pont, ce qu'on ne fait (comme on le voit en aucuns ponts de bois) sans grande fâcherie. En quelle façon le même sera pendu en le pivot à demi arches ouvertes : et aussi comment on doit fonder les freyts (*sic*) ou têtes des ponts dedans l'eau, vous sera plus amplement en ce que s'ensuit, montré.

La 4^{<e>} fenille tuscana.

Ainsi qu'on trouve en tous fleuves et rivières arches tortues ou voûtées, fondées avec freyts (*sic*) et têtes hors le fond. Ce que toutefois ne peut être trouvé ni démontré, les mêmes rivières en avoir été dérivées hors leur cours ordinaire, pour avoir le fond des telles rivières sec, afin d'y fonder ou œuvrer. Ce qu'il sera nécessaire, et impossible pour y mettre aucun fondement essayer le fond, sans en avoir le fond total sec et tout nu, pour y piloter et prévoir au découlement des eaux, et à l'encontre d'un fond moite et humide en laissant cependant à la rivière son cours pour s'en servir. Ainsi se trouve entre les antiques et anciens *architectes*, qu'ils ont fait une huche de bois, quatre ou cinq pieds plus large par dedans la marge, qu'il ne faut que la freyte ou tête en son ordre soit, pour en avoir alentour d'icelle franc et libre l'espace de deux, ou deux pieds et demi. Et faut que la huche soit faite double et fermée avec des courbes et rayes, et la faut dévaler entre deux bacs ou navires plats, bien chargés au <lieu où on fondera> les freyts ou têtes du pont. Si le fond est moiteux, faible, ou <plein de boue, il faut laisser la Casse par en bas avec des longues courbes aigues.> S'il est sablonneux et ferme, on y laissera tant seulement des courbes courtes et aiguës au bout ferrées avec du fer, pour y entrer plus fermement. Si c'est un fond pierreux ou cailleux, ou qu'on ne sait faire entrer les bouts ou attaches, on y mettra beaucoup des fers aigus des courbes ou attaches larges et plates, longues environ deux pieds et demi en dessous les poteaux. Cette huche étant prête, étendue entre deux navires au lieu où on la voudra dévaler, on remplira l'espace de deux côtés, tant par dedans, que par dehors avec grasse terre, comme d'argile, boue, fange, ou bourbier, bien rempli et fermé pour en repousser l'eau. Et ainsi cette huche étant plongée, et se tenant bien fermée au fond, close et couverte avec telle terre, et dessous au fond où il ne peut encore être si bien serré et étoupé, il sera clos par dehors avec de la gravelle et étoupé avec de l'argile, et alors que la huche sera pleine d'eau, on mettra à la manière par avant notée une ou deux lossecs [pompes], et on en tirera l'eau, jusque à ce qu'il soit de tout sec, pour y fonder et œuvrer. Et quand on l'aura tiré si haut jusque à l'hauteur de la rivière, pour œuvrer à sec et librement, on videra la huche de terre, et on en retirera et mettra plus avant icelle si on veut. Ou si selon l'exigence du fait n'est besoin de faire la huche avec doubles mâchoires ou obstacles, seulement il la faut bien linir (*sic*) avec de la poix, et charger également, comme je l'ai bien vu en aucuns navires. Pour bien donc garder, qu'icelle ne souffre aucun danger et péril du flot de la rivière, afin qu'il ne aille flotter : nous avons mis au devant une contregarde, ou munition et claies d'osier pour défense, afin que le flot ou violence de l'eau ne fasse nul effort à l'encontre de la huche.

Après, si avant quelques uns en lieu propice, soit sur quelques havres, ou aux rivières voudraient voûter quelque pont, où navires pussent passer, sans avaler leur mât, et aussi sans avoir quelque peine d'hausser les ponts, nous avons ici mis une forme ou manière pour un tel pont en forme d'arc, sans laisser ouvert d'un pied large ou davantage les pierres serrantes au milieu pour le mât. Et ayant étendu les mêmes à la moitié, le pendre en telle loisange en des gonds de fer et pierres de coins, et attachés et soutenus, et étendus avec poutres, et enclos avec ouvrage de bois, à la manière qu'on voit ici marqué à un côté B et en l'autre A étendu. Ce qu'il faut qu'il soit traversé, d'arc en arc, jusque à la fin, pour être assuré d'une liaison forte, ne fût qu'en un pont sur une rivière large on voudrait avoir plus d'un arc ouvert, là où on fera la conjonction seulement de bois, à la façon d'une crane [grue]. La tête de devant des deux bois

dévalant, ou de côté en l'ouverture et passage des mâts. Aussi en donnerons des poutres fermées en leurs gonds, et ainsi maçonnées avec des pierres sèches, comment nous avons mis à un côté marqué C, voyant les poutres propres à transporter et remuer toute pesanteur, comme une crane faut porter, selon qu'on trouvera mis en usage par bons expérimentés ouvrages. Et faut couvrir le même ouvrage de bois, avec des pierres bien unies et fermées, et le travers en dessous ses kepers [croisées] voûtées et fermées ouvert à la moitié sans pierres serrantes, peut on ouvrer et serrer toutes les pierres de la voûte, aussi bien par dedans que par dehors, que l'un porte et appréhende l'autre, ainsi que nous avons noté au D principalement la demi arche en dessous marquée C, laquelle loísange ne se peut disjoindre. Tout ce qu'un *architecte* ingénieux aura ici de besoin à faire, je lui avance ma simple invention et labeur, afin de s'en aider mieux, selon son bon avis, et qu'il trouvera le plus expédient. Ce qu'un autre trouvera et démontrera de meilleur, je le lui accorderai en toute révérence, ce que lui sera dû.

Le 5^{<e>} feuillet, traitant de plusieurs bâtiments, édifices rustiques des robustes trafiques ou manœuvres qui sont en usage.

Vous amateurs de l'art de l'*architecture*, avez ici encore quatre sortes de bâtiments ou édifices, avec leur hauteur et greniers de l'ordre *tuscan* rustique, utiles et pratiqués à tous bâtiments robustes, comme arsenaux, pack-huyses [entrepôts], maisons de charge, prisons, et tels semblables lourds rustiques bâtiments, à manufactures et munitions rudes, grossières et lourdes, chacune avec leur pied et mesure y joint.

La première marquée A avons nous mis et accommodé pour un arsenal, avec tout ce qu'il en dépend, pour y mettre dedans, si comme chariots, des affûts, roues et artillerie, pour y garder tout cela.

Et la seconde marquée B est propre et idoine en une ville marchande, à un pac-huys [entrepôt], où on peut trusser et garder toutes sortes de fardeaux, vaisseaux, et grands coffres : et aussi pour mettre boutiques de marchand, selon qu'on veut. En haut au second étage pensons nous accommoder toutes marchandises sèches et légères, soit draps de laine, ou de soie, ou épices, lesquelles doivent être gardées et conservées sèches.

La troisième pièce notée C avons-nous aussi ordonné d'accommoder à des pac-huysen [entrepôts], ou maisons à charge, convenables à choses pesantes, soit des tonneaux, vaisseaux ou greniers, boucheries, maisons à vin, ou qu'il y a étape et semblables grandes trafiques. Et sur le premier étage ou hauteur greniers et toutes sortes de grain, qu'on a besoin pour provision.

La quatrième pièce marquée D nous mettons pour une maison de prison ou de munition, pour mettre en bas des prisonniers à correction ou chastoy, les mettant à l'aumône si on veut. Ou on pourra mettre ès mêmes cavernes et trous de la poudre, salpêtre, ou semblable matière, pour les garder là comme ailleurs, et des autres choses qu'on veut. Et par dessus cela ce que duira à chacun, et sera le plus nécessaire ce qu'on pourra trouver propre au fond de la modèle. Ce que touchera les membres et pièces particulières et communes servant à telle distance en leurs places jointes, trouvera on en leur commodité avec l'ordre et mesure, selon l'exigence de l'ouvrage, et la bonne discrétion de l'*architecte* prudent. Car nous ne voulons pas par cette raison contraindre l'avis d'aucun, afin de nous obéir et suivre, comme étant contraints que ce serait le meilleur avis, pour les assujettir avec mon opinion en ces quatre pièces simples, ou que l'occasion peut avancer cent ordonnances et formes diverses, et à toutes *tuscan* vous conduit, et sont toutes pareilles en bonté, et en bon ordre. Je mets en avant la mienne au profit de chacun, pour un mieux, afin qu'un autre fasse aussi en cela son devoir, et qu'il exerce aussi son esprit gaillard en cela selon que son esprit le trouvera bon. Sur ce nous finirons le traité de la *tuscan*.

[n. p.]

Illustration]

[n. p.

Illustration]

[n. p.

Illustration]

[n. p.

Illustration]

[n. p.

Illustration]

[n. p.

Illustration]

[n. p.]

DORICA.

Le second ordre dorica, mis en cinq colonnes : traitant ce qu'on peut de cela faire en l'architecture.

Sur le 6^e feuillet.

Tout ainsi comme nous avons par ci devant mis la *tuscana* en cinq colonnes, pour les tailleurs de pierres, menuisiers et peintres, pour les accommoder, à chacun selon son ouvrage et à la tendreté, beauté, et force d'icelui : ainsi avons-nous aussi mis pour les mêmes ingénieux amateurs de l'*architecture* antique, cet ordre *dorica* (lequel leur est pour le fait de son ouvrage, plus idoine et convenable, que la *tuscana*) en cinq colonnes, en la forme que tu la vois ici, avec une mesure générale y jointe, à la proportion et instruction de *Vitruve*, suivant les particulières mesures et divisions de leurs membres et dépendances, comme *piédestaux*, *bases*, *colonnes*, *chapiteaux*, *architraves*, *frises* et *corniches*, avec leurs ornements et dépendances et loisange : mais la colonne du milieu est la commune, ancienne colonne *dorica*, longue d'un côté de son épaisseur, en tout *pedium* et *couronnement*, ainsi que *Vitruvius* enseigne.

Le premier pilier plat ou carré, marqué A avec sa loisange, est long six de son épaisseur ou largeur, pour le mettre en une basse stade rustique ou portique, ou galerie : et combien que l'extrême bord ou coin de *frises* et *architraves* du pilier A soit mis quelque peu en dedans sa ligne ou son fond, l'intention est toujours, comme ci-devant a été dit de *tuscana*, égaux en sa ligne et en son fond, quand le bord ou le coin du pilier et *architrave*, doivent être pareils en mesure, et quand la projecture ou saillie des *corniches* du premier pilier a par trop peu de saillie. La mesure, de laquelle la *corniche* divise toujours en trois parties et demi d'épais des mêmes parties, la saillie ou la projecture, ou plus, selon qu'on veut faire quelque plansier, loisange, ou sans loisange, est au plaisir de chacun de faire, ou de le laisser la proportion d'icelui en la mesure et division y annotée.

La seconde colonne *dorica*, marquée B est aussi comme la moyenne, longue sept de son épaisseur, mais sa loisange, ou liaisons pointues, la font un peu plus grossière, en son épaisseur. La mesure et proportion de toutes ses parties et loisange vous trouvez en la division là auprès marquée, aussi bien de *podium* ou *piédestal stylobate* que *couronnement*, avec tout ce que lui appartient, ainsi tout le corpus du fond *stylobate* ou *piédestal* jusques en haut au scyma [sime] ou supérieure egyse [échine] en tout divisé en 36 parties et un quart, ou en septante deux et demi divisé, vous montrera la proportion, mesure et division en tout, des cinq colonnes, hormis que les dernières marquées C D sont un peu plus menues ou déliées, si on veut un de sept diviser à la moitié, et l'autre huit fois ou de son épaisseur, selon que la commodité le donnera, soit de pierre, bois, peint ou non, là où il lui peut servir. Et en la commune de *Vitruve*, vous trouvez les particulières mesures y annotées, là où vous bien aimé amateur ne trouverez rien à l'encontre, en tout ce que je montre être dépendant de la colonne, mais que c'est la plus ancienne, meilleure, et excellente en mesures et proportion, à laquelle tous les maîtres d'*Architecture* se réfèrent.

Combien que le très renommé *Vitruvius*, *Sebastiaen (sic) Serlio*, et l'expert *Jacobus Andronetus Cercean* ont mis en avant beaucoup d'autres diverses sortes de frontons, frontispices, édifices, frontes ou faîtes, à la manière antique, italienne, et la pratique de leur *architecture* et bâtissage, selon qu'on le trouve en leurs livres et patrons des autres maîtres, à la mode, coutume et façon de ce pays là, sans fenêtres croisées, et singulièrement sans requérir beaucoup de lumière, n<i> haute profondeur, mais larges, et bien peu hautes. Mais en ce Pays Bas, on a une autre condition, singulièrement aux villes des grandes négociations, où les places sont petites et bien chères, là où il faut practiser et chercher les places en haut, à la plus grande commodité, pour en avoir la clarté, chacun selon sa place et sa commodité, soit grande ou petite, où il faut user, et chercher la plus grande commodité et moyen des édifices ou logis d'*architecture*, en lieu propre. Ce que bien ont pratiqué et observé les suivants et plusieurs autres maîtres vaillants et industrieux, et bien experts *architectes* à l'honneur de ce Pays Bas : comme maître N. Floris, le père de Cornelis Floris, maître Jacques de Berges, maître Jan Gilgo, m. Anthoine Mockaert, m. Jan de Heere, *superalii* Cornille Floris à Liège, maître Thomas Voor, Guiliame (*sic*) Paludani, et encore plusieurs autres, lesquels ne sont inconnus ; mais leurs ouvrages montrent leur esprit en la démonstration de l'*architecture*, à savoir d'accommoder l'art à la situation et nécessité du pays, plus qu'oncques a été besoin aux anciens, selon qu'on trouvera en chacune des pièces et parties, et s'enquérir du mien pour en avoir un meilleur.

*La seconde partie dorica, traite de frontis de montée, ou frontons d'un frontispice, en deux sortes.
Sur le 7^e feuillet.*

Touchant que c'est l'ordre des colonnes *dorici* avec leurs ornements convenables, est assez à tous bons amateurs d'elle déclaré en bonne discipline de *Vitruve*, et ès autres semblables livres. Mais pour mettre icelle en son ordre, pour en faire et accommoder quelque édifice, ou bâtissage selon sa qualité, et selon la manière et coutume de ce pays, nous avons ici mis deux formes, chacune de demi basses (*sic*) étages, avec leur hauteur d'en haut, en la forme que vous voyez ici, soit pour bâtir entièrement des pierres de grès, ou de pierres blanches ou bleues, ou des briques avec leur ouvrage blanc, mêlé parmi ou non, ainsi qu'il plaît à chacun et agréé de faire à grande ou petite dépense. Les mesures de fenêtres et des huis, soit fenêtres croisées ou fenêtres à demi, selon qu'il vient à point, d'où on tire ou demande la lumière, on a en ce pays une commune usance de hauteur ou largeur, si comme portes larges huit ou sept pieds hautes, douze ou quatorze pieds, aussi hautes de dix ou onze pieds, et de six pieds de large. Les fenêtres communément, soit croisées ou autres, environ deux pieds et demi, en bas larges cinq pieds, et par-dessus hautes trois pieds, selon la hauteur requise. Près cette montée ou ordonnances ne servent être notées autres mesures sujettes, sinon que d'entre eux ont les huis et les fenêtres. Car les parties et ornements de l'œuvre trouveront par dedans le reste à la division et situation de la place. Quelles *corniches*, *hystes*, *bases*, *chapiteaux*, *nyses* et *arches* se pourraient accommoder par dedans, on trouve les mesures particulières au quatrième livre de *Vitruve*, imprimé chez Pierre d'Alost, ou Jean Bloen [= Blum], ou en notre dernier livre de cinq colonnes. Nous avons encore ici mis deux sortes des cheminées de l'ordre *dorica*, et les ordonnées convenablement pour les faire des pierres, et les mettre en bas en quelque salle ou grande chambre. On a aussi une commune mode et usance de la proportion, quelle sera l'hauteur et largeur, selon sa place et commodité, hautes communément six pieds, jusques à l'architrave huit, neuf, et aussi bien dix pieds, selon la grandeur de la place, soit chambre, cuisine, salle ou autre.

*La 3^e part dorica, traitant encore de deux sortes de montée ou frontispices, en deux voûtes sans frontis.
Sur le 8^e feuillet.*

Ici vous avez deux divers frontispices, chacune seulement la moitié du milieu, hors l'ordre *dorica*, et chacun avec une porte, pilastre, et colonne en bas à la porte, et en haut ornés avec arches, et remplis avec briques, avec ses *modillons* ou *courtoysse*s en haut dessous le toit, une autre avec son *triglyphe* et *métope*. Les générales et propres mesures, on les trouvera divisées en chacune espace d'une chacune voûte, selon qu'ils seront hautes ou basses. Car cela

[n. p.]
est marqué en forme de fond : il n'est à nous besoin que noter la manière et mode des têtes, sur lesquelles tout est bâti et fondé. La mesure et division du (*sic*) tout l'ouvrage, vous avez annoté en la petite mesure piedentale (*sic*), et auprès la partie précédente aussi marquée sur une même mesure. Aussi avons-nous mis (pour satisfaire et accomplir le même ordre *dorica*) deux parties de cheminettes avec colonnes séparées à l'encontre leurs piliers, notés à la mode, de carquois, à cause de l'altération avec ses répondants, marqués par dedans à l'espace de la cheminée, laquelle n'est pas à faire des pierres, mais seulement au gect (*sic*) de la muraille, de la peindre de couleur grise, blanc et noir. Le *couronnement* sera de pierre, ou l'ais de la cheminée de bois, je veux dire sur le dagyf, se perdant au col ou la crappe. La mesure des cheminées de ce pays vous avez communément la largeur selon la place, mais la hauteur communément indifférente.

*La quatrième partie dorica.
Sur le 9^e feuillet.*

Ainsi que tous bâtiments, soit demeures, maisons d'ébat, ou de plaisance dedans ou dehors les villes, selon que l'aisance et commodité des gens riches s'adonne, et selon que les maisons sont situées, et qu'ils ont grandes ou petites places, sur lesquelles on veut faire quelque chose, selon la richesse et la réputation d'un chacun, ainsi qu'on a fort en ce pays accoutumé, tous leurs fonds accoutrer à une façon, avec des galeries, soit à leurs jardins, ou aux places où il leur plaira et sera plus plaisant. Ainsi nous avons ici posé une manière ou ordonnance, pour pouvoir bâtir quelque maison de plaisance sur un jardin, avec deux frontes ou frontispices par derrière et devant, entre les deux frontispices sur le jardin saillie, avec quatre arches, sur quatre rondes colonnes, étant devant une galerie, comme vous voyez ici, que chacun peut faire si longes. Lesquelles galeries et le fond d'en bas également haut deux pieds font trois degrés, chacun degré large quatorze pouces, font quarante quatre pouces, font justement quatre pieds, d'autant plus profonde deviendra la galerie dedans les frontispices ou monteyns. Sa commodité ou aisance vous la voyez déclarée en bas au fond, jaçoit qu'on pourrait bien accommoder d'autres fonds, ainsi qu'il ne reste ici plus que le commencement. Ce qu'il appartient à la mesure, en hauteur, longueur, largeur et distance, à cela vous servira la petite mesure piedentale marquée entre deux, tant bien pour la connaissance du fond, que des frontes ou l'ouvrage d'en haut. Le docte *architecte* le disposera et accommodera, à la situation du lieu et de la place, selon qu'il trouvera mieux convenir.

*La cinquième partie dorica, et ce qu'elle traite.
Sur le 10^e feuillet.*

Pour montrer, combien qu'entre la nation germanique on a une manière de recevoir la lumière, et qu'on bâtit en haut par étages, combien divers en bâtiment, tant de pierres que de bois, si est-ce toutefois qu'on peut accommoder la même usance des hauteurs, sur la façon de chacun pays leur lumière, comme les huis et fenêtres en tout à la situation de la place d'un chacun, à leur aise et commodité à l'antique, comme les Modernes. Ainsi que nous vous avons ici

posé en deux différentes manières, l'un côté à demi avec deux étages, et une haute chambre notée A dessous une grande fenêtre du toit, ou couverture étendue par dessus avec deux rondes arches. Le côté second avec trois étages, ou chambres aussi marqué avec ses fenêtres au toit B dessous sa porte à part, et passage libre, et l'habitation avec l'entrée tout tenant, singulièrement avec une chambre pendante ou comptoir, ainsi qu'on accommodera mieux selon cette ordonnance, à la commodité de la place, au fond noté B A est mis à rebours, est toujours A jusques A et B jusques B. Le second fond marqué A appartient à Montey A. Là où le degré est noté au milieu, au fond on mettra les degrés, ou autres nécessités, comme privés, garde-robres, chambres pendantes, ou à couches. Encore sait-on en ce pays faire ou poser des sujettes, mais il faut que chacun savant *architecte* et bâtisseur sache accommoder et ordiner cela à la situation du lieu et de la place. Jaçoit que nous avons mis ici quelque chose en forme de fond, ce n'est que pour montrer les têtes entre les fenêtres et passages. Encore avez vous ici quatre sortes de cheminées *dorica*, pour les accommoder où il vous semblera bon, et où l'ordonnance vous peut agréer, pour bâtir dessous avec de pierres, et en haut avec de bois, ou de tout en pierre, à la discrétion du bâtisseur et l'ouvrier. Chacun personne pour chose meilleure se retire franchement de moi.

Sur <le> 11^{<e>} feuillet.

Le premier fond noté B jusques à la cinquième partie après B est avec deux entrées, le milieu une porte, et là auprès un huis, pour servir à l'habitation, et la porte qui passe sur une place, pour caves ou maisons, ou servant à quelque autre chose, selon qu'on trouvera plus nécessaire. La façon du fond des montées, se dressant en carrure, est pour faire au jardin une petite galerie, large de dix ou douze, ou quatorze pieds, si large qu'est la tour ou le corps de la montée longue, selon qu'on veut, ou si large que le fond, pour avec cela trouver un jardin, et de munir et séparer de la place de la porte, ainsi que le bâtisseur ou maître foncier trouvera être opportun et utile, selon la situation de la place, et à son bon contentement.

*La sixième partie dorica.
Sur le 12^{<e>} feuillet.*

Ainsi donc que tous princes ou seigneurs d'autorité et puissance peuvent sur leurs fonds ou places bien mises fonder, planter, bâtir, selon leur qualité, si gros et si richement qu'ils trouveront expédient, ainsi il lui plaira demander de divers maîtres beaucoup patrons et ordonnances pour de plusieurs mal fondées être bien fondées, tant pour le service du fond par dedans, comme au patron attirément par dehors. Par ainsi donc bons zélateurs de cet art, vous ai ici ajouté encore deux moitiés un peu mieux parées dehors l'ordre *dorica*, afin si aucun pourrait être ému par l'inspection seulement de cette ordonnance, soit de l'une ou de l'autre (jaçoit que l'une est un peu plus parée que l'autre) chacun d'elles en bas avec leur galerie, et deux étages et frontispices montants, et fenêtres de toit. La seconde partie du fond sont doubles colonnes à cela correspondantes, *termes* et *nises*, entre deux convenantes aux palais, maisons des villes, logis et manoirs des grands seigneurs et princes. Soit qu'il n'ait ici que deux côtés, l'un côté avec trois arches, et tendues par dehors le frontis, et l'autre côté, sinon avec trois arches et doubles colonnes par dehors son frontis, chacun peut virer en coin la galerie, ou quant à l'étendu frontispice bâtir et faire si long qu'il lui plaira, à la distance et situation d<e> son lieu et décente commodité, ainsi que le bâtisseur ou le propriétaire du même à soi trouvera être convenable à son service. La mesure trouvera soi-même, quelle sera l'hauteur, la largeur et grosseur, les mesures et partitions des ornements ès membres particulières, comme *colonnes*, *arches*, *interfaces*, *couronnements*, *pedies*, et tels semblables embellissements, ont leurs propres mesures et divisions auprès *Vitruve*, et

plusieurs autres mises et montres en particulier. Ainsi qu'il ne reste rien pour à cette heure à montrer, sinon que donner cette notre ordonnance, et manière à tous ingénieux *architectes*, et amateurs d'elle, pour ci dehors à leur service accommoder et mettre en bon ordre, ce que nous ne voulons plus de cet ordre *dorica* en cette part, et en telle façon mettre, mais faire de ceci une fin, jaçoit que d'icelle il aurait encore à démontrer beaucoup d'autres choses, pour ce que l'ordre *dorica*, tant en force qu'en parure, où beauté est la plus idoine, des cinq ordres, principalement pour tous *architectes*, tailleurs de pierres et maçons, pourtant nous recommandons à la bonne grâce de tous bons zélateurs *architectes*, y entendant à leur commandement. Au reste nous voulons montrer quelques parties de l'ordre *ionica*.

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

IONICA.

Le troisième ordre ionica, mis en cinq colonnes avec ses décentes décorations et divisions en l'architecture.

Sur le 13^e feuillet.

Pour satisfaire à tous, selon que nous l'entendons (quant à ce traité de l'*architecture*, et les cinq ordres de mêmes colonnes *Vitruvii*) avons commencé à remonter, ainsi avons ici mis le troisième ordre *ionica* en cette partie en cinq colonnes, pour user de chacune avec ses convenables ornements et portions en bois ou pierre, selon la convenable distance de chacune, toujours en tout comme devant, observant les mesures capitales, selon la remontrance *Vitruvii*, ainsi que vous trouverez chacune à sa meilleure commodité, sinon que nous avons les générales parties, comme *basseringhes* et *corniches* des *piédestaux*, *bases*, *chapiteaux*, *architraves*, *frises* et *corniches* des colonnes, l'une plus que l'autre proposées à la décoration, à cause qu'il faut qu'un tailleur d'images, menuisier, et tailleur des pierres ou maçon y prenne garde en ceci respectivement, pour ce qu'en bois on ne travaille point pour faire les ouvrages lourdes et grossières, mais belles et de nécessaire parure, et ne doivent être si massifs et gros que celles qu'on fait de pierres. Pourtant ai-je mis ici cinq diverses colonnes, desquelles les trois premières peuvent être accommodées pour besogner ès pierres. La première sert aux portes, laquelle n'est que six et demi de sa grosseur en bas longue, avec *bases* et *chapiteaux* marquée A. La seconde après notée B soit longue huit de son épaisseur. La troisième est longue huit et demi de sa grosseur, la mesure de ses particulières parties vous trouverez annotée, et la quatrième et cinquième notées D, E, sont toutes deux neuf de leur épaisseur en bas longues, et ses chapiteaux un demi et demi quart de leur grosseur hautes, les autres avec leurs *basements* sont tous la moitié de leur épaisseur hautes, et après les *corniches*, *frises* et *architraves* en haut, et *piédestal* en bas, avec leurs parties vous trouverez leurs mesures et divisions notées en la première ligne de cette pièce. À Dieu.

*La première partie ionica, traitant de frontispices.
Sur le 14^{<e>} feuillet.*

Suivant notre premier traité de colonnes *ionica*, comme les deux autres prémisses ordres, pour ce qu'on peut de la colonne *ionica*, quant à l'*Architecture*, mettre bâissements ou maisons, ou faire que sans l'ordre *dorica* depuis le fondement on puisse user, seulement de l'ordre *ionica*, et être toutefois massif en sa loisange. Ainsi ai-je mis ici deux demies obliques monteyens, frontes ou frontispices, et icelles toutes deux de l'ordre *ionica* sans colonnes, piliers ou pilastres, à la forme que vous pouvez voir à votre commandement, en tout qu'il sera à vous nécessaire et idoine. La première partie notée A tient ses deux étages, en ses arches tendues, avec sa loisange, jusque dessous la *corniche* sans l'*architrave*, hormis les têtes avec ses *chapiteaux ionici*, à la place sur le corpus des pilastres, et en haut aussi ainsi hormis en haut tenant *frises* et *architraves*. Au milieu avez une demie étage montante ou frontis dessous une porte carrée ou ronde, aussi si haute ou plus basse, ainsi que votre grâce le voit marqué. Laquelle ordonnance ne donne nulle sujétion, sinon qu'on veut user l'hauteur. De cela ont les têtes ou corpus des portes à côté pour le frontis ou frontispice grossier, on peut bien mettre plus larges qu'il n'est ici au côté montré ou marqué.

*La seconde partie ionica, traitant encore de frontes et étages de l'architecture.
Sur le 15^{<e>} feuillet.*

L'ordre *ionica* est aussi trouvé fort nécessaire en l'*architecture*, comme ès autres œuvres bienséantes, soit écrierie [menuiserie] ou gravure et sculpture, ornements parées, encore mieux, et avec moins de peine, principalement pour tous maîtres de fabrique, maçons et amateurs de l'antique *architecture*, pour autant que la <œ>*ophore* (*sic*) ou *frise* de l'ordre *ionica*, est libre et franche (*sic*) avec quelque parement si on veut, nommément comme l'ordre *dorica* avec ses *triglyphes* et gouttes ou larmes. À cette fin nous vous avons ici mis encore deux sortes de frontes ou étages compris ici en l'ordre *ionica*, pour accommoder à la fabrique, comme seulement pour faire tous ornements d'ouvrage blanc, soit la basse étage notée A on pourrait en bas jusques au rempart parfaire de pierres dures, soient pierres blanches ou bleues, les modillons ou *courttoisses* avec leurs *chapiteaux ionici* de blanche pierre. Les espaces entre les *architraves* et fenêtres on peut remplir sans ornements taillés, avec de briques ou carreaux, si on veut on peut mettre une table blanche, pour y écrire quelque chose dedans, et si on veut on peut laisser venir la lumière de fenêtres d'autant plus haut, et hausser un peu les latteyles, pour avoir plus grande clarté, haussant le tema des *courttoisses*. Outre l'*architrave*, *corniche*, termes *ionici* avec son *architrave*, *corniche* et *courttoisses*, tout ouvré blanc, aussi avec les colonnes de fenêtres, feuillet, latteyles et hongereles tout blanc, aussi *frises*, *podies* ou remparts, têtes et espaces en la frise en haut dessous le toit rempli avec belles rouges briques ou tuiles, et plus haut à la même façon. Quant à l'entrée ou la porte d'en bas, on la peut faire à l'hauteur et largeur ici notée, au fondement marqué A. pour retenir la répondance de deux colonnes en haut dessous le fond, aussi pour garder la largeur et hauteur, à la situation du même on le peut faire, sur le bas fond marqué B, ainsi que chacun savant amateur trouvera lui être bon et utile, pour l'amoinrir et augmenter je le laisse à son avis. Aussi pouvez faire et fabriquer avec la deuxième frontes ou étages aussi en deux étages, mais la base ou son bassement d'en bas de pierre bleue et blanche, quand la base est de pierre bleue, si haut comme les degrés de l'entrée de l'habitation de là en haut jusques au feuillet des fenêtres, quand le rempart est de pierre blanche. Et les antipamants ou cassyns, colonnes, lattes des fenêtres et huis, comme les *architraves* *corniches* en bas, et en haut toutes de pierres blanches, et après les têtes espaces et *frises* emplies avec belles briques ou carreaux, ce que se montre beau et magnifique, ainsi que nous avons vu en

Hollande et en Flandres, nommément à Bruges, bien curieusement une fabrique moderne maçonnée à la main, et aucuns frontis ou frontispices selon l'ancienne ordre des fabriques, bienséants et gentement ouvrés. La porte en bas, soit avec une colonne rabaisante, et devant frontis ou frontispice, aussi plus haut, selon que chacun trouvera bon et utile. La mesure et l'ordre trouverez à votre commandement au fond y annotés. Je n'oblige aucun *architecte*, un bâtisseur peut en cela faire ou laisser, selon qu'il trouvera mieux et commode à son lieu, et à sa place mieux servant.

*Ionica la troisième partie, traitant encore de frontis ou frontispices en hautes étages.
Sur le 16^e feuillet.*

Encore vous avez ici suivant deux sortes de frontis ou frontispices, hautes à trois étages ou voûtées sortant en l'ordre *ionica*, pour le faire entièrement de pierre dure, soit l'œuvre tout blanc, toutes les deux parties, ou le fond d'en bas des fautsuères de pierre bleue, aussi les termes *ionica* avec ses *pedium*, *architraves*, *corniches*, *pilernes* et to^{utes} *coronyses* d'ouvrage bleu, *frises*, *podies* et *cassies* de fenêtres tout ouvragé blanc est fort honorable. Ou si on veut en deux parties user la fabrique, on peut remplir et maçonner toutes les espaces et fonds plats, frises et podies avec briques, comme est prédit, mais ce qu'est en l'œuvre mis bleu, on fait en cette fabrique tout ouvré blanc le fond en bas et rempart. Je ne vous mets ici sinon que l'ordonnance, la mesure et division chacun discret ingénieux *architecte* trouvera selon la situation de son fond et de sa place, en son étage à sa commodité, et à sa plus grande utilité. La formule de la porte notée au seconde part deux, est une petite porte haute sinon que neuf pieds, et là sus un petit comptoir ou chambrette pendante, haute jusques à la première étage, environ huit pieds, laquelle étage pourrait être en tout dix-sept pieds jusques au plancher, ou si haut qu'il trouvera bon à son service.

Il y a ici encore aucunes petites ordonnances de plusieurs cheminées mis de l'ordre *ionica*, pour telles ou semblables sortes de petites cheminées mettre en l'*architecture* de l'ordre *ionica*, comme ès maisons de ville, palais et ès chambres et salles des grands seigneurs, ainsi qu'ils trouveront bon à leur commandement. Avec ceci je fais fin de l'ordre *ionica*.

[n. p.]

[Illustration]

[n. p.]

[Illustration]

[n. p.]

[Illustration]

[n. p.]

[Illustration]

[n. p.]

CORINTHIA.

*Le quatrième ordre corinthia, mis en cinq colonnes.
Sur le 17^e feuillet.*

Ainsi qu'avons premièrement commencé de mettre les autres précédentes trois colonnes chacune en cinq, et chacune amoindrie, augmentée et ornée à part, avec quelque différence, selon la distance et situation des chacune, avec leur édificial bâtiment et fabriques à cela nécessairement conduisant. Ainsi avons à celles-ci aussi encore mis en avant la quatrième colonne *corinthia* en cinq colonnes avec ses appartenances et accessoires, chacune un peu amoindrie et augmentée, outre leur commun ordre, selon la commodité de l'ouvrage d'un chacun, au service d'un chacun.

Les premières trois colonnes *corinthia* sont par tout leur diamètre ou grosseur longues, selon la démonstration de premières mesures auprès notées entre la première et seconde colonne, sinon qu'entre la seconde et troisième colonne soient marquées les générales mesures et partitions de la totale élévation dès le fond en haut, tant bien *piédestal* avec ses parties et *corniches* que *base*, *colonne*, *chapiteau*, *architraves*, *frises* et *corniches* ou *couronnements* avec toutes leurs parties et appartenances, combien guères autrement, que la discipline *Vitruvii*, et autres anciens maîtres ne le montrent, ainsi qu'on trouve amplement en leurs livres déclaré, nommément au livre *Vitruvii*.

Les deux autres colonnes, ou les deux dernières, sont mises sur neuf et demi de leur grosseur en bas longues, ou la dixième part, selon la distance de l'ouvrage, soit qu'icelui est du bois ou de pierre, ou si faut que cette colonne soit mise fort haute, de quatre étages à la diminution par desseure (*sic*) la vue, on pourra et on devra prévenir leur longueur en sa mesure, au contentement et discrétion convenable d'un chacun.

*La première partie corinthia, traitant d'un palais riche, et magnifique, en deux diverses élévations ou étages par dessus une galerie ou portique.
Sur le 18^e feuillet.*

L'*ich>nographia* c'est le fond plat, et rez terre, là dedans vous voyez marqué cette partie, qu'elle est l'entention (*sic*) des galeries de ces deux édifices, ce qu'on pourrait user en cette manière en l'*architecture*, et ès bâtiments des maisons ou jardins de grands seigneurs, et aussi ès maisons et lieux plaisants, où par devant quelques jardins à plaisir pourraient venir, pour se promener. Et soit que nous ayons noté au fond ces deux soupentes, que les têtes de l'arche tendue viennent jusques à le devant, et sont quasi inter colonnes, ou les colonnes tiennent à l'encontre en l'espace mitoyenne avec les *nitses*, pour mettre des figures dedans, et leurs répondantes par dedans avec de plats pilastres, aussi avec leurs *nitses* et espaces sont notés. Ce n'est pas toutefois notre opinion qu'on ne pourrait omettre les têtes liées avec les arches, nommément en la première marquée A et mettre les deux colonnes deux à deux libres sans arches, hormis qu'on diminue l'espace des colonnes, seulement qu'elles soient larges de colonne à colonne mesurées, (non pas de *piédestal* ou *base*) une carrure et trois quarts, et (si on veut) on peut laisser passer la *corniche* du *pedium*, jusques au (*sic*) colonne *sofianten*, et mettre là-dessous un ou deux balustres, tenant toujours depuis le fond jusques en haut, pardesseure (*sic*) correspondants leurs *nitses*, pour mettre des figures dedans, et entre les têtes de *nitses* les fenêtres croisées, enserrant ou soupendant en haut au sommet sur chacune fenêtre à croix, avec un *tympanum* et une *foye* rouée et *pedien*, pour mettre là sus quelque ornement, selon qu'on trouvera plus convenable et utile. La montée ou soupente marquée B aussi avec sa galerie prédite mise l'une près l'autre avec ses inter colonnes, têtes et arches, à l'encontre de laquelle on peut mettre colonnes rondes, ou la troisième part rondes ou à demi rondes, avec la charge des *architraves* ou *corona*, et tournant *architrave* et *frise*, ou pour n'avoir nul empêchement de vue en tout en tournant ou saillie d'une *corniche*, peut chacun *architecte* faire ainsi qu'il trouvera bon, si on veut en dessous de *pedium* jusques à *pedium* sur autres arches du *pedien* *cornice* laisser passer, et mettre là-dessous balustres, pour une défense, je le mets aussi à la discrétion de celui qui étend cette chose.

Quelle soit notre opinion et ordonnance en la soupente de chacun étage en haut, chacun le voit sans y faire davantage mention ; mais en haut au sommet sur le pied du toit, nous vous avons mis sur l'arche une fenêtre croisée, à la forme que voyez, on le peut faire moindre selon qu'on veut, et serrer avec une foye rouée, ornée ainsi qu'il est noté. Ce qu'il reste ici, je demande qu'il soit accompli par tous discrets et ingénieux *architectes* et amateurs de l'ancienne *architecture*.

La seconde partie corinthia, traitant de deux diverses sortes d'édifices, quant aux maisons de villes, maisons de conseil, ou maisons esuelles peut habiter quelque nation ou semblables.

Sur le 19^e feuillet.

En toutes les villes soit grandes ou petites (où on use forme de justice) on a communément une place députée à la manière de chacun pays, laquelle on nomme la Maison de la Ville, la Maison de Messieurs, la Maison des Échevins, ou Maison de Conseil, de laquelle vous ai-je mis ici un pièce en deux diverses formes ou parties, chacune en quatre divers étages d'hauteur, selon que chacun homme docte peut voir à son commandement. L'un côté a la marque A est la puye correspondant au premier bord du pied en bas, dessous rustique et caves vouûtées, à la première entrée du bord 6 ou 7 pieds de haut, avec une puye issante en montant avec des degrés, situé par devant sur deux rondes colonnes *corinthia*, au premier étage éternir avec un tableau embelli de peinture, ou autre décoration commode à icelle, et montant ainsi que vous voyez. Le premier étage pilastres *corinthia*, par dessus autre pilastre à pilastre saillant hors la troisième partie de sa largeur. Le second étage a demi-rond, ou trois-quart, rondes colonnes *corinthia*. Le troisième étage termes. Le quatrième avec une galerie, sous le sommet avec deux termes et un pilier carré entre deux, sur chacune fenêtre croisée au milieu avec une semblable, ou un peu plus grande saillie montant à la puye, jusques en haut au sommet, en la manière que vous pouvez voir ici, ou selon qu'il vous semblera bon là où il pourrait être propice. L'autre partie marquée B avez aussi sous l'étage rustique, mais haute dix ou douze pieds, avec une puye montante par dehors, et un bardis au milieu de la montée, et avec une puye proéminente jusques à la troisième étage, avec la basse étage rustique accommodé<e> à boutiques, sont aussi quatre étages ou hauteurs, chacune à l'avenant de ses *nises* près la puye montant, éterni près le frontis *tympanum* avec un<e> *pyramide oblique* ou aiguille, dessus son *podium* à l'entour rempli avec ses balustres en ordre, selon qu'un chacun peut voir, le mien pour un meilleur. La générale mesure vous donnera la raison en l'usage, n'étant nécessaire d'être ici jointe ou répétée. La mesure particulière de l'ordre est près les colonnes, et avec tout ce qu'il appartient, tant bien des autres maîtres expérimentés, que de moi là jointe et annotée. I<ch>*nographie* ou fond plat est noté en *dorica* dessus l'onzième feuille noté A B si avant qu'il touche à la première soupente ou puye extante avec leur montée, hors l'ordonnance et situation du lieu se saura chacun discret *architecte* bien régler. De ce qu'il sera besoin être ajouté davantage, je le recommande à chacun docte et ingénieux à son commandement.

[n. p.]

Corinthia la troisième partie, traite et montre deux ordonnances diverses d'un bâtiment ou palais royal, à l'entrée d'une grande place ou court, et avec ses tours.

Sur le 20^e feuillet.

Il faut que chacun prince, seigneur, ou homme de puissance aucune fois prenne occasion, soit par nécessité ou par plaisir, selon la situation de son lieu, fond, ou place commode, (soit dedans ou dehors la ville) de bâtir aucuns édifices, maisons (fût<-ce> pour y habiter par plaisir ou autrement) esuelles maintes fois aussi il désire quelques tours, selon qu'on le voit à beaucoup de maisons dedans ou dehors les villes, où on accomode la montée ou degré, pour n'avoir nul empêchement d'icelui en la maison.

Ainsi avez ici au feuillet 20 *corinthia* deux sortes des édifices et maisons de plaisance I A le bas étage avec une galerie sus colonnes rondes de tel ordre qu'on veut, plutôt de *dorica* en bas que moindre, et dessus *ionica*, et après en haut *corinthia* et *composita*, le premier bas étage ou hauteur, est haute vingt pieds jusques à l'*architrave*, puis de là en haut 15 pieds, au milieu pour une entrée

magnifique, un portique ou avant portail, avec une soupenne frontis et fenêtres ornées, ainsi qu'un chacun peut voir en l'ordonnance. La tour avez par derrière ou au milieu du sommet, selon qu'il viendra mieux à propos ; depuis en bas le fond jusques au bord du toit, tout carré, depuis le bord du toit jusques en haut huit fois angulaire ; car sur la cinquième soupenne ou étage vient l'*architrave*, *frise*, *corniche*, et la défense poitrinale, à l'entour carré, sur chacun coin sa colonne *composita*, l'*architrave* d'en bas suspendue et chargée sur un modillon ou mut<u>le cortausse, selon que tu peux voir en l'ordonnance avec la mesure piedentale y jointe. L'augmentation et la diminution est à la discrétion et opinion d'un chacun. Vous avez le fond ou le plan en partie à la 22^{<e>} feuille noté I A pour montrer seulement la forme de la galerie, au devant un saillant avant portail et frontis.

Sur le même vingtième feuille<t> *corinthia* la troisième partie, marqué 2 A avez vous encore un ordre, soupenne ou frontis avec une tour, dessous aussi avec un logis portique, environné de doubles colonnes, avec un frontis montant en sa soupenne et étage, ainsi qu'on peut voir. Aussi l'étage d'en bas est haut 18 pieds, jusques à l'*architrave*, entrant vers la tour. À la fin avez une galerie en la forme que vous pouvez voir, au soubassement ou base 22^{<e>} folio noté 2 A. Quelle soit notre opinion de ce qu'au fond entre les colonnes encloses les balustres soient notés, n'est sinon pour mettre ainsi la petite galerie sur la *corniche*, l'intention de trapis lesquels on appelle rompeurs du col, ou degrés piquants sans tourner avec carrés bredisses, après n'avez vous qu'une hauteur, sur le premier étage sous le sommet, avec une saillante colonne *nitse*, entre les fenêtres croisées, avec moindre ou plus grand embellissement, selon que chacun le trouvera bon.

L'intention est que la tour sera dès le fond tout carré, selon qu'on voit sur l'étage ou couronnement, une petite galerie, ou poitrinale defense. Sur le côté de l'habitation on peut mettre la montée avec degrés des bois piquantes, larges de quatre pieds, d'étage à étage d'en haut du sommet, ce que quelque amateur de cet art vous pourra émouvoir et délecter. En tant que touche l'ordonnance, selon la démonstration de la distance, lieu et bonne situation, disposera chacun ingénieux *architecte* au mieux, soit par les mesures y marquées, ou selon, que chacun par son bon savoir et entendement considèrera et trouvera être nécessaire et idoine. Assez de ceci.

Corinthia quatrième partie.

Sur le 21^{<e>} feuillet.

Nous trouvons aussi en aucuns endroits de notre Pays Bas, aux églises modernes aucuns portails, ou frontis embellis et enrichis, soit aux côtés sur l'ouvrage des croix, ou dessous les tours, aussi bien aux églises modernes, des portails antiques, comme j'ai vu une à Liège à l'église St-Jacques en une abbaye, faite de pierre dure, et bien enrichie, ce que me plaisait bien, et avait bonne ordonnance.

Ainsi avons aussi ici deux sortes diverses ou ordonnances, touchant lesdits édifices, facies, ou portails, notés I B. En ceci soit la première hauteur ou étage haut droitement vingt pieds, jusques à l'*architrave* depuis les degrés en bas jusques en haut. Puis vous trouverez la soupenne jusques en haut les mesures là près notées au milieu sur la séparation, ainsi qu'il ne reste rien ici plus à dire, ou à montrer. Qui entendent *Vitruvium*, facilement entendront l'ordonnance et l'accommoderont bien à propos. À la même manière peut on bien faire avec la même ordonnance marquée 2 B au même feuillet 21, laquelle ordonnance est un peu plus légère de pierre et de labour que l'ornement. Et aussi l'aggravation de l'ouvrage, chacun maître prend cela à son plaisir et à son gré, selon qu'il le trouvera le plus profitable et commode. Les fonds de ces deux frontis vous les avez 22^{<e>} feuille *corinthia*, notés I B et 2 B, chacun avec ses tournoiemens et détorses, saillies ou *corniches*, et rondes colonnes extantes jusques en haut, l'une avec la montée de trois degrés, et l'autre avec deux degrés, tant seulement, selon que chacun *architecte* discret le

considérant, peut voir et expérimenter en l'ordonnance, chacune marquée à la moitié. Je ne mets pas aussi cela pour un patron absolu ou modèle, pour être ainsi directement faite, mais seulement pour une ordonnance, ou manière. Si par quelque cas pourrait aucunement servir et être nécessaire, on saurait encore bien inventer et marquer à cet ouvrage cinq ou six sortes d'ordonnances différentes à icelles des autres précédentes, si comme à des autres ouvrages, mais au docte avisé et ingénieux est bientôt assez déclaré. Jaçoit que nous avons mis la colonne *corinthia* d'en bas, personne n'est à cela obligé, mais il la peut mettre sous *ionica*, et 2^{<e>} *corinthia*, et en haut au lieu de termes *composita*, et alors en haut termes ou calmars, ainsi que chacun *architecte*, trouvera pour le mieux. Nous ferons à ceci la fin, afin que un autre fasse aussi son devoir et divulgue quelque sien secret au service et profit de tous bons zélateurs.

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

Illustration]

[n. p.]

COMPOSITA.

Le cinquième ordre composita, en cinq colonnes avec son podium et couronnement.

Sur le 23^{<e>} feuillet.

Pour ce que nous ne trouvons nuls édifices ou quelques ouvrages en l'*architecture*, sous l'ordre *composita*, sinon que cet ordre soit composé des quatre autres, a un super étage enrichi, et ses inutiles préordonné en sa *frise*, sous la surcharge, ou surpassement du sommet, ou du toit pour passer et faire choir l'eau du toit par toutes les *corniches*, lesquelles y peuvent venir dessous cette *composita*, ne sert ou bien rarement ne vient à propos, sinon que pour l'élévation et confirmation des autres quatre ordres, mais on est tenu de mettre les autres quatre ordres de colonnes en ses distances et lieux devant cette *composita*, et alors on la pose sus les quatre, pour une composition et supergradum (*si*), selon la circonstance de l'œuvre, soit du bois ou de pierre.

Ainsi vous avez à cette aussi (*si*) les cinq colonnes, comme cinq ordres *corinthia* étant en un degré folio 23 chacune avec son *piédestal*, *base*, *chapiteau*, *architrave*, *frise*, *mutules* et *corniches*, chacun un peu diverses et avec parties composées, et mis avec ornements et bien embellies, idoines pour les tailleurs de pierres, et graveurs d'images, ainsi que les trois premières colonnes notées A, B, C, sont toutes longues dix de leur grosseur en bas, avec *base* et *chapiteau*, selon qu'il y est auprès marqué, et les mesures en général, d'en bas jusques en haut. De leurs membres particulières et divisions est la 2^{<e>} ligne auprès notée, et dessous déclarée, ce qu'a aussi donné la mesure d'en haut.

Les autres deux marquées D, E, sont aussi *composita*, mais encore plus menues que les trois premières, car la colonne marquée D ornée en son troisième part, est 11 de son épaisseur long étant droite contre l'abrègement, pour un peu tenir son grosseur près l'autre, combien qu'on peut librement donner quelque avantage à chacune, car le trop charger n'est pas aussi bon, mais il faut considérer et respecter l'<a> hauteur et grandeur du lieu. Aussi ainsi que la cinquième

colonne notée E est onze et demi de son épaisseur longue, cela se fait à sa troisième partie, orné avec un rond podium, nécessaire et duisant à graveurs d'images, carriers et tailleurs de pierres, qui ont à faire en bois ou en albâtre, ou autrement œuvres délicat<e>s et plaisantes, peuvent user et mettre en leurs œuvres *corinthia* et *composita*. Encore ai-je mis ici trois sortes calmars de termes, piliers termes, *composita*, pour en user en pierre, aussi bien qu'en bois, et cela ès œuvres délicat<e>s et légères, selon que chacun, ayant regard à l'ordonnance, verra. Ce que reste encore à dire et à démontrer de la *composita*, et de tous les autres quatre ordres, chacun qui est en cela avancé, en prendra conseil de l'enseignement vitruvien, et des plusieurs autres maîtres, qui ont bien déclarées et mises en bon ordre toutes les générales et particulières mesures, pour les bien faire ; et rien ne se peut faire pour le présent, que le même n'ai je pas fait, tellement qu'il n'est besoin d'en écrire ou remontrer davantage. Mais en mon grand livre de colonnes fait pour Ieronymus Cock, vous avez les particulières parties et divisions de colonnes, avec ses appartenances, au large, chacune avec son propre ornement et sa mesure.

Avec ce nous finirons cette partie, et traité de l'*architecture*, priant tous doctes, savants et ingénieux zélateurs de l'*architecture*, à la forme d'antique, de prendre en gré ma hardie imparfaite doctrine ou remontrance, et me tenir pour excusé, montrant seulement la mienne pour une meilleure. Et si ce mien travail et labeur volontaire scandalise quelqu'un d'entre tous les ingénieux et subtils maîtres, ou qui le tiennent pour imparfait et digne de répréhension et blâme, je les prie pour l'honneur de chrétiens, qu'il ne fassent cela par paroles, mais qu'ils le montrent de fait, à la manière que je fais, et me reprennent ainsi par démonstration et instruction. Faisant cela deviendra ma imperfection parfaite, car on dit : *ce que ne sais, apprends à ton pouvoir, car honte c'est ne vouloir rien savoir*. Ainsi faisant, l'un deviendra savant pour l'autre. Le souverain maître des arts nous veuille par sa miséricorde bénir et garder à une éternelle salutaire demourance, bâtie des colonnes de la vérité, en Christ notre seigneur. Amen. À Dieu.

En cette artificielle description d'architecture, rien n'est contenu, qui soit contre la sainte catholique église et religion romaine, et est fort utile et profitable à être imprimée.

Henri van Dunghen, Docteur et Chanoine en Anvers.

EN ANVERS,
À l'Imprimerie de Gerardt Smits.

[n. p.
Illustration]
[n. p.]

Jehan Vredeman de Vries au lecteur S.

Soit que cette longue et en un plié pièce, posé en perspective, hors de l'antique *architecture*, n'a pas ici auparavant été joint en forme des prédites pièces et ordonnances, il nous a toutefois semblé bon, qu'il peut bien avec les autres (si comme adjoint des mêmes) faire le montre, ici conduisant, pour divers *montays*, *frontes*, *faces* ou *frontispices*, selon l'antique *architecture*, hors les cinq ordres des colonnes *Vitruvii*. Non pas qu'en cette pièce ou en ces parties y sont observées aucunes particulières et expresses mesures, que tant seulement formes ordonnées et délinéations, si comme quand on veut en forme et même façon accommoder *faces* ou *frontispices*, et ainsi en beaucoup des sortes de l'*architecture*, en ses distances et places bien situées embellissement accommoder, selon qu'on peut en cette pièce (sous correction) chacun à son commandement usurper, à la discrétion de celui qui entend cette chose.

Et ainsi qu'en tous bâtiments est nécessaire à montrer leurs propres fonds, on ne peut toutefois en cette figure donner juste désignation, et démontrer ou mettre les fonds des faces, relevés ou soupentes ici notés, pour autant qu'il est plus ordonné et mis sur la perspective qu'à une telle fin.

Néanmoins, pour autant qu'on peut désigner le fond en l'un plus qu'en l'autre, en tout que ce montre en perspective, suis-je aussi ému hors ce portrait montrer ce qu'on pourrait en cette lozange ou *architecture* observer, user, et qu'il viendra à point.

Pour autant que les maisons sont différentes, chacun à sa commodité et usance, si comme un palais ou maison de la ville, doit avoir une autre façon et commodité en ses étages ou hauteur, qu'une autre maison de demourance, soit d'un marchand, seigneur, bourgeois, ou mécanique.

Par ainsi ai-je hors cette pièce une maison, comme palais ou maison de la ville, noté A un fondelet à cela mieux conduisant mis après, marqué A, avec sa place dedans les degrés à deux côtés nécessaire : l'un particulier, l'autre commun ou général, chacun au commandement à la situation d'un chacun lieu, avec des fontaines, ou puits à eau, selon que la nature du fond est, à l'environ avec ces haies, accommodées pour boutiques, et tout en sa loisange rustique *tuscana*, au devant avec sa saillante puye, montant la première soupente *dorica*, en haut ionica, et par ainsi jusques en haut, au contentement et discrétion convenable de l'ingénieur *architecte*. Toujours à l'augmentation du chacun étage, soit à la doctrine *Vitruvii*, ou selon que la discrétion d'un chacun docte *architecte* avec le fond semblera bon, et à lui convenable d'en faire ou laisser, cela je recommande à sa discrétion et bon jugement.

Encore ai-je mis ici auprès deux fondelettes marquées B C sur les deux faces, relevés ou frontispices aussi notés B C. Le (*sic*) face, frontes ou frontispices notés B, n'est pas mis sur sa juste mesure, mais seulement mis pour le beau regard et contentement des yeux, d'autant qu'il pertient à cette forme. Mais quand on veut le même en l'*architecture* lever et bâtir, on faudra prendre plus grande garde, et l'accommoder à la nécessité, combien que dehors cette ordonnance ou disposition, soit sur cette (*sic*) fond, ou un peu changé, peut être utile et idoine à l'ouvrage, selon la situation des lieux, car sur une forme de terre, on peut désigner diverses sortes des fonds, au service et commodité de l'opportunité d'un chacun.

Et les faces, frontes ou frontispices, marquées C, doivent aussi à telle façon être usurpées, tant bien au même fond noté C comment en l'autre, selon qu'on peut voir et expérimenter, pour en user au bon contentement d'un chacun. Néanmoins on ne peut les choses subsiectier, quant aux générales lieux des formes du bâtissement, sinon qu'au service et commodité d'un chacun sera servable ; mais si on demande suivre et user l'antique *architecture*, ainsi on est tenu d'observer les particularités, mesures, divisions de la même antiquité, lesquelles nous a enseigné, et comme à doigt a montré à ses bons zélateurs le prédit antique maître *Vitruvius*, au commandement et bon contentement, et service d'un chacun docte et ingénieux *architecte*, nous recommandant, et le nôtre pour chose meilleure, en sa bonne grâce. Dieu soit avec vous, Amen.

Vredeman de Vries.

Totten discreten leser.

Beminders deser Consten, dan niet alleene
Diet metten monde peysen,
Maer v, ghy oprechte Liefhebbbers, ick meene
Diet metter daet bewijsen
V goede effecte, wilt oock liberalijck spijsen
Met desen mijnen arbeyt, een flecht onderwinden

Van my weynich beraeye, och
Hoe veel contoleurs sullen hier vvt noch rysen,
Die oyt eens lachter, meer dan sijn onschult beminden,
En deur sulcx, (wat hier ghebrect) eer dan tperfect te vinden,
Oock dmijn beste waer dwaeflijck van my bemoeyt, doch
Want die tsijne voor eens anders, wil te prijsen varbinden,
Sijn sotheys groeyt noch.

Vrindelijck bid ick v dan goetgunstighe heeren
Recht desen arbeyt, discretelijck voor dondersoecken,
Endenckt dwel achten, doet sulck onconstich leeren,
Dwelck hem tot meerderen arbeyt doet verclotcken.

Elck ter belieften, hoe wel veel ander fraey Boecken
Met veel diversche Meesters sijn in elcken lande,
Aen de wercken blijcket, niet laet dit werck veruloecken:
Niettemin die sijn beste doet, oordeeltmen met verstande:
Want al doende leerende, en is gheen schande.

Vitruvius den Experten, excellenten Architect, heefs
Rome verchiert, en Griecken is vol sijnder wercken:
Iacobus Androuetus, tsijne oock wyt veel perfect, geefe
Elck in sijn distancie, somen wel can mercken:
Sebastiano Serlio der voornaemster Vitruvius clercken
Een, daer hem Peeter Cock van Aelst toe refereert,
Hun sciencien blijktt, aen d'Edeficien tsy Palleyesen oft Kercken,
Dwelck hem al meest met Vitruvius confirmeert,
Tis een Excellente Conste, dwelck sijnen Meester laudeert.

Vale,
Zijt altijd, Vredeman Vries.